

Questions approfondies d'orthopédagogie et technopédagogie

PET3007 - NKBN

Domaine : **Sciences de l'éducation et Enseignement** Grade académique : **Bachelier en enseignement section 2 - Namur**
Niveau de certification : **6 Cycle : Premier Cycle** Année académique : **2026-2027 (Q1)**

CRÉDITS ECTS 3		VOLUME HORAIRE 36 h	
PRÉREQUIS <i>Aucun</i>		CO-REQUIS PET3005-SKBN PET3006-SKBN PET3007-NKBN	
IMPLANTATION Département pédagogique de Champion	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE Benjamin Colinet	RESPONSABLE DE L'UE Mireille KLINKERS	ENSEIGNANTS INTERVENANTS Mireille KLINKERS

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
NA-Bachelier en enseignement section 2	3	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

L'UE PET3007 porte sur les **questions approfondies d'orthopédagogie et de technopédagogie** en articulation avec la pyramide des interventions pédagogiques (étages 1 à 4) (FédEFoC, 2020), **dans une logique de transposition pédagogique**, et en complémentarité avec les UE PET3002, PET3005 et PET3008.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

1. Volet éthique

- Créer un environnement bienveillant et sécurisant afin d'agir de manière éthique et citoyenne en reconnaissant et intégrant la diversité.

2. Volet légal

- Mettre en œuvre des dispositifs d'inclusion et des aménagements raisonnables, sur base des textes légaux pertinents.

3. Volet observation et collaboration

- Utiliser des outils d'observation pour évaluer les besoins des élèves.
- Collaborer et maintenir des relations harmonieuses avec les parents et les partenaires de l'école.

4. Volet méthodologique

4.1. Général/structurel

- Concevoir et réguler des pratiques de différenciation pédagogique.
- Appliquer les techniques d'enseignement explicite.

4.2. Spécifique

- Concevoir un accompagnement personnalisé.
- Former des groupes de besoins et planifier des interventions.
- Coenseigner avec d'autres enseignants.
- Mettre en œuvre des processus de remédiation, consolidation et dépassement.
- Construire et utiliser sa boîte à outils pour les neurospécificités.
- Appliquer la méthodologie des classes DASPA.
- Évaluer les apprentissages de manière différenciée.
- Concevoir des situations d'apprentissage adaptées.

5. Volet orthopédagogique

- Concevoir des activités différenciées pour l'enseignement en utilisant le programme.

6. Volet technopédagogique

6.1. Éducation AU numérique

- Utiliser des outils numériques pour le travail collaboratif et l'apprentissage.

6.2. Technopédagogie

- Intégrer les outils numériques dans ses pratiques pédagogiques différenciées.
- Utiliser les modèles SAMR (Substitution, Augmentation, Modification, Redéfinition) et ASPID (Analyse, Sélection, Planification, Implémentation, Dynamisation) pour optimiser l'utilisation des technologies dans les contextes éducatifs et organisationnels.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

L'étudiant développera les savoirs, savoir-faire et savoir-être pour atteindre les AAS décrits ci-dessus

CONTENU

1. Volet éthique (axe SHS) (1.1.3.1, 1.1.3.5, 3.2.3.1)

- Questionner ses valeurs et son éthique professionnelle : Réflexion sur l'hétérogénéité de la classe, l'école inclusive et les difficultés scolaires.
- Agir de façon éthique et citoyenne : reconnaître et intégrer la diversité dans sa classe.
- Intégrer le concept de bienveillance : établir un cadre sécurisé et sécurisant, prévenir le harcèlement scolaire, utiliser la littérature enfantine pour aborder les neurospécificités.

2. Volet légal (1.1.3.2)

- Repères légaux et institutionnels de l'école inclusive, au service de la réflexion pédagogique

3. Volet observation et collaboration (2.1.3.1, 3.1.3.4)

- Passer d’une liste d’outils ou de dispositifs (grille d’observation fine, DACCE, PIA) à une posture professionnelle d’observation et de régulation

4. Volet méthodologique

4.1 Général/structurel (3.1.3.2, 3.1.3.12, 3.1.3.13)

- Différenciation pédagogique : Conception, gestion et régulation de pratiques pédagogiques différenciées dans un cadre d'enseignement flexible.
- Enseignement explicite : Approfondissement des techniques d'enseignement explicite.

4.2 Spécifique (3.1.3.4, 3.1.3.5, 3.1.3.6, 3.1.3.8, 3.1.3.9, 3.1.3.10, 3.1.3.12, 3.1.3.13)

- Accompagnement personnalisé : Prise en compte des acquis antérieurs et des besoins spécifiques de l’élève, formation de groupes de besoins, interventions et aménagements raisonnables et raisonnés, dont le numérique. Le danger des aménagements scolaires mal pensés.
- Coenseignement : Conception de cours en coenseignement.
- Boîte à outils personnelle : Création d'une boîte à outils regroupant les essentiels en matière de neurospécificités.
- Sensibilisation au dispositif spécifique DASPA.
- Sensibilisation aux principes de l’évaluation différenciée dans une perspective inclusive.
- Évaluation différenciée : Première approche de l’évaluation différenciée, évaluer pour réguler, débat sur le redoublement en cas de neurospécificité, textes légaux et outils pour l’année complémentaire.

5. Volet orthopédagogique (3.1.3.2, 3.1.3.10)

- Programme de l’enseignement spécialisé : Analyse du programme et gestion d'une classe spécialisée, méthodologies d'apprentissage adaptées (conditionnement, imitation, enchaînement, façonnement, guidances verbales, manuelles, physiques), conception d’activités différenciées adaptées à chaque type d'enseignement (type 1 à type 8).

6. Volet technopédagogique

6.1 Éducation AU numérique (3.1.3.5, 3.1.3.6)

- Travail collaboratif et outils numériques : utilisation de smartphones, tablettes, manuels numériques, jeux sérieux, objets connectés dans le cadre d’un enseignement différencié.

6.2 Technopédagogie, éduquer PAR le numérique (TICE)

- Utilisation raisonnée de l’outil numérique : utilisation des outils numériques (smartphone, tablette ou ordinateur) pour les apprentissages, la différenciation et les neurospécificités.
- Modèles SAMR et ASPID : Utilisation des modèles SAMR (Substitution, Augmentation, Modification, Redéfinition) et ASPID (Appropriation, Substitution, Progrès, Innovation, Détérioration) pour catégoriser et faire évoluer les tâches proposées en recourant au numérique.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Voir références et supports de cours.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
APET3007-D3ORT — Questions approfondies d'orthopédagogie et technopédagogie	Syllabus, fichiers, outils, PowerPoint postés sur Moodle.

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
APET3007-D3ORT — Questions approfondies d'orthopédagogie et technopédagogie	36 h	Français	Français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage
APET3007-D3ORT — Questions approfondies d'orthopédagogie et technopédagogie	Enquête de terrain, observation en classe, collecte d'informations, utilisation de grilles d'observation ou mind-map, journal de bord numérique, exploration d'applications, speed dating d'outils, classe puzzle, ateliers pratiques, projets, construction de scénarios d'aménagements raisonnables, conception d'activités, banque collaborative (Padlet, Excel partagé), pédagogie coopérative, tutorat, Wooclap, pédagogie réflexive, débats, études de cas réels, simulation, etc.

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Sans objet, l'unité d'enseignement ne comporte qu'une seule activité d'apprentissage (cours).

Partie 4Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

Évaluation intégrée: OUI

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale correspond à la note globale obtenue au terme de l'UE.

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION PAR ACTIVITÉ D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Modalités d'évaluation
--------------------------	------------------------

Évaluation en 3 parties :

Partie A (1/3 de la note finale) (à cours ouvert)

À la fin de l'étage 1 de la pyramide, un cours (2h) sera consacré à une analyse de cas.

Chaque étudiant apportera en version papier l'intégralité de ses ressources de l'étage 1. Il rédigera individuellement un plan d'intervention à partir de la description d'une classe fictive. Le plan sera ensuite corrigé et commenté par le titulaire de cours.

Partie B de l'évaluation (1/3 de la note finale)

À partir des plans d'intervention corrigés et commentés, l'étudiant, réalisera en autonomie la concrétisation d'une action pédagogique proposée.

Partie C de l'évaluation (1/3 de la note finale)

En autonomie, chacun développera deux actions technopédagogiques, en s'appuyant sur le plan d'intervention corrigé. Ces actions devront intégrer des ressources et activités numériques apportant une réelle plus-value à l'enseignement et/ou à l'apprentissage,

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.